

Pie XII et la Santé - 1953

ALLOCUTION A UN GROUPE DE MÉDECINS MUNICIPAUX

4 octobre 1953 (1)

L'Association Italienne des Médecins catholiques a organisé des cours de perfectionnement pour les médecins municipaux. A cette occasion, ceux-ci furent reçus en audience par le Pape qui leur dit:

Au début de votre cours d'information organisé par la méritante section romaine de l'Association des médecins catholiques italiens, vous avez exprimé, chers fils, le désir d'être reçus par Nous; désir qui éveille dans Notre coeur un écho de paternelle affection et de vive satisfaction.

Parmi les nombreuses audiences que des savants de toutes les branches du savoir et des spécialistes de toutes les disciplines ont l'habitude de Nous demander, celles qui concernent les médecins sont particulièrement fréquentes et variées, car elles se rapportent aux spécialités les plus diverses dont est riche le fertile domaine de leur science. Pour ne citer que des faits fort récents, le mois dernier, il y a eu deux audiences, l'une aux spécialistes de la Génétique du *Primum Symposium Geneticoe Medicse* (2) et l'autre aux membres du VI^e Congrès International de Microbiologie (3): médecins donc les premiers, et en majorité, médecins aussi les seconds. Médecins expérimentés comme vous l'êtes également, vous n'avez pas manqué de noter la coïncidence qui a conduit ici, à quelques jours d'intervalle, des spécialistes qui poursuivent leurs recherches dans les deux branches si nettement complémentaires de l'étiologie endogène des maladies héréditaires et de l'étiologie exogène des maladies contagieuses et parasitaires.

Les médecins municipaux professent, eux, la médecine générale:

Mais, ceci dit, Nous tenons à souligner que vous Nous offrez, vous les médecins municipaux, une occasion rare de considérer, non point l'un ou l'autre aspect de la science et de l'art sanitaire, mais la profession médicale en un regard unique et synthétique. En effet, les médecins municipaux représentent la catégorie qui professe la médecine de la manière la plus vaste, en apportant aux malades tous les secours possibles que la science et l'art de la médecine sont aujourd'hui en mesure d'offrir.

Tandis qu'une grande partie de vos collègues se sont spécialisés dans des branches fondamentales (médecine interne, chirurgie, obstétrique), ou bien dans les autres perfectionnements multiples, vous continuez à cultiver et à pratiquer la médecine totale, en poursuivant dans la vie de votre profession, cette orientation polyvalente que le programme des études universitaires trace et exige pour la formation du médecin.

Cette caractéristique de votre profession Nous semble digne d'être mise en relief aussi bien sous l'aspect scientifique que sous les aspects social et spirituel. S'il est vrai que la spécialisation des études médicales est nécessaire, afin que puissent progresser les connaissances scientifiques et les possibilités thérapeutiques, il est cependant tout aussi certain qu'une spécialisation exagérée peut être nuisible au point de vue doctrinal tout aussi bien que pratique, car elle empêche d'approfondir l'harmonie et l'interdépendance complètes, les équilibres et les lois qui lient les organes, appareils et systèmes dans l'économie de l'organisme humain, lequel n'est pas un assemblage de parties, mais une intime cohésion de structures et de fonctions. Du reste, et depuis longtemps, la médecine a forgé une expression pour indiquer ces phénomènes de construction et de corrélation du corps humain qui lui confèrent un caractère unitaire et, en même temps, attribuent une empreinte individuelle à l'organisme distinct. Cette expression, comme vous le savez bien, est celle de «constitution», déjà esquissée dans ces termes de la médecine antique: «humeur», «tempérament» et autres semblables. Dans cette condition, vous êtes les mentors et pour ainsi dire les gardiens de l'esprit unitaire dont vous constatez la nécessité et que vous appliquez chaque jour dans votre exercice professionnel.

Les médecins municipaux doivent également veiller à l'hygiène sociale:

Au point de vue social, le médecin municipal qui, si souvent, est également médecin officiel, ou bien en exerce les fonctions, doit non seulement s'occuper des maladies en cours, mais étudier aussi le lieu, les personnes et les choses, pour tout ce qui est relatif à l'hygiène et à la prophylaxie. Il se trouve donc dans une situation très favorable pour saisir et considérer les rapports de l'homme dans l'ensemble de la vie sociale, qui se manifeste sous ses yeux dans ses aspects positifs et négatifs. Aussi, son intervention n'est-elle pas toujours seulement médicale, mais souvent sociale également et, dans ce domaine, il est doté de notions si importantes et est revêtu d'une autorité morale si reconnue que dans les différends actuels, il peut rendre des services signalés à la communauté en suggérant un esprit de respect envers la personne humaine là où l'égoïsme tend à l'opprimer, et un esprit d'objectivité là où la démagogie altère la base des problèmes dont elle empêche une solution raisonnable.

Souvent aussi les médecins municipaux sont «médecins de famille»:

Enfin, vous continuez — et avec vous de nombreux autres praticiens de mérite — à être ces médecins de famille qui connaissent non seulement les vicissitudes pathologiques des individus appartenant à chaque génération, mais également les aspects spirituels, idéologiques et pour ainsi dire «caractérogiques» de chaque famille, de sorte que vous êtes en mesure d'évaluer l'homme dans sa propre nature d'âme et de corps

coexistant dans le composé humain et sujets à une influence réciproque. Selon la nature l'âme et le corps ne sont nullement en opposition, mais dans une intime et constante collaboration, si bien que lorsque se présente l'occasion, pour vous, d'être utiles aux âmes — et cela arrive souvent — vous devez agir avec la conviction que vous apportez une contribution efficace à tout l'homme, non seulement dans la partie spirituelle, mais souvent aussi pour la meilleure efficacité de tout son organisme. Puis quand le corps que vous avez défendu de toute façon contre les attaques de la maladie succombe à la loi universelle de la mort, loin de sentir sur vous comme le poids humiliant d'une défaite, vous devez penser que reste pour vous ouverte la possibilité d'apporter au malade l'aide extrême la plus importante, en appelant à son chevet le prêtre, qui lui ouvrira la porte d'une vie divine qui ne connaît pas de fin.

Le Pape exalte les fonctions de ces médecins municipaux:

Votre art, qui, comme on le sait, fut qualifié par un patriote humaniste, sans doute, pour plaiser, de «pitoyable» et «vaincu», est donc noble et complet, même s'il n'est pas toujours facile et pas toujours apprécié comme il le mérite. Quand la maladie revêt une certaine gravité, d'ordinaire ce n'est pas le malade qui va chez le médecin municipal, mais c'est ce dernier qui se rend auprès de lui, affrontant de longs et fréquemment, même encore aujourd'hui, de pénibles trajets. Souvent, il confine toute sa vie et celle de sa famille dans des lieux écartés. A ces problèmes s'en ajoutent d'autres, non moins graves, non moins importants, de nature économique, qui dépendent de l'organisation locale et générale de l'assistance sanitaire. Tandis que l'appréciation de votre charge et l'aide dont elle a besoin appartiennent à la collectivité et aux autorités qui la dirigent, vos efforts visent à rendre plus compétents et par conséquent plus efficaces vos services professionnels. C'est précisément là ce que vous faites avec tant de zèle, au moyen de livres, de périodiques, de conférences, de la fréquentation d'hôpitaux et d'instituts, et actuellement au moyen du cours d'information — dirigé par de si illustres savants — pour lequel vous êtes venus à Rome. Soyez très vivement félicités pour votre importante mission et pour vos études; pour renforcer vos intentions et soutenir vos volontés, Nous implorons de Dieu, pour vous, pour vos Professeurs, pour vos familles personnelles et pour la plus vaste famille de vos malades Ses meilleures bénédictions.

1 D'après le texte italien de l'Osservatore Romano, des 5 et 6 octobre 1953.

2 Cf. p. 390.» Cf. p. 419.
